

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2908

présenté par

M. Prud'homme, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Pascale Martin, Mme Élisà Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal,
M. Portes, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 5

Supprimer les alinéas 8 à 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement de repli, le groupe LFI-NUPES souhaite empêcher toute privatisation supplémentaire de l'enseignement supérieur agricole en supprimant les conventions de coopération et l'accréditation d'établissements privés par le ministre chargé de l'Agriculture.

Le développement de l'enseignement supérieur privé que propose cet article profitera seulement aux quelques écoles privées, à qui un nouveau marché est offert, et aux lobbys agricoles qui verront le statu quo relatif au modèle agro-industriel, destructeur pour l'environnement, la santé humaine et les paysan.ne.s, préservé.

Les jeunes désireu.ses.x de se former aux métiers de l'agriculture seront quant à eux les premiers perdants alors que des formations coûtant jusqu'à plusieurs milliers d'euros par an vont se

développer tandis que les formations publiques, accessibles et de meilleure qualité, seront invisibilisées ou condamnées à disparaître faute de moyens et d'effectifs suffisants.

La nécessaire bifurcation agroécologique implique pourtant de préserver la réelle autonomie de l'enseignement supérieur, au sein d'établissements publics disposant de moyens suffisants, stables, avec une visibilité à long-terme, leur permettant d'élaborer et de transmettre les connaissances et qualifications permettant d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles.

L'investissement dans l'enseignement public, accessible au plus grand nombre, est aussi la condition du renouvellement des générations.

Pour toutes ces raisons, le groupe LFI-NUPES souhaite s'opposer à la privatisation accrue de l'enseignement supérieur agricole."